



Assemblée publique du 7 avril 2020

Taxes municipales et frais de bibliothèque


Tel que mentionné dans nos précédentes communications, l'assemblée publique du 7 avril 2020 se tenait à huis clos. Voici les nouvelles importantes qui en découlent en lien avec la situation actuelle:

- Sans reporter les dates liées aux versements des taxes, **la Ville de Charlemagne a suspendu l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales pour l'année 2020.** Ainsi, le taux d'intérêt est de 0% pour l'année en cours.
- La Ville de Charlemagne **annule définitivement les frais de retard pour le retour des documents empruntés à la bibliothèque municipale Camille-Laurin.**

La chute à livre reste ouverte pour les retour des documents que vous avez en votre possession. Les documents peuvent également être retournés une fois la situation rétablie.

POUR INFORMATIONS

Lundi au jeudi de 13 h à 16 h et Vendredi de 9 h à midi.

 450 581-2541

GÉNÉRALE
info@ville.charlemagne.qc.ca

PERMIS ET INSPECTIONS
cotes@ville.charlemagne.qc.ca

LOISIRS ET COMMUNICATIONS
loisirs@ville.charlemagne.qc.ca

FINANCES
tresorier@ville.charlemagne.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME
tardifb@ville.charlemagne.qc.ca



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)
1 877 644-4545